



Séance du lundi 23 mars 2015

Date de la convocation: 17/03/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/03/2015

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille quinze et le vingt trois mars 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réunie à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 11

Votants: 11

Pour:
11

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE, Guy CLARAC

Secrétaire de
séance:
MASSEY Laurence

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Remboursement étiquettes élections départementales - DE_2015_010

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gers instituant les commissions de propagande et fixant les dates limites de dépôt des documents électoraux dans les bureaux centralisateurs des cantons ;

Vu le code électoral et notamment ses articles L.212 et R.26 à R.39 et R.110 ;

Vu le décret 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement des conseillers départementaux ;

Vu le courrier en date du 18 février 2015 de Monsieur le Préfet du Gers ;

Il est demandé de remettre au bureau centralisateur chef-lieu du canton de Fezensac, 2 jeux distincts d'étiquettes portant l'adresse de tous les électeurs figurant sur la liste électorale principale, telle qu'elle a été arrêtée au 28 février 2015.

Cette remise est effective le lundi 02 mars 2015.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

MANDATE monsieur le maire d'établir le titre de recette exécutoire, correspondant au montant fixé de 0.03€ l'étiquette par électeur, soit la somme totale de 6,48€, auprès de la mairie de Vic-Fezensac, qui dispose des crédits nécessaires à ce remboursement.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2015 032-213203326-20150323-DE_2015_010-DE

Le Maire : Guy FAVAREL.

Date Réception Préfecture et Publication le : 24/03/2015

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2015 032-213203326-20150323-DE_2015_010-DE